

Compte-rendu du CTL du 3 juillet 2018

Ordre du jour

- Transfert de la mission de gestion comptable et financière des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (pour avis) ;
- Transfert de la mission de gestion comptable de deux budgets (centre de gestion 37 et SATESE 37) de la Trésorerie de Tours Ville et Métropole vers la Paierie Départementale (pour avis) ;
- Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie hospitalière et amendes (pour avis) ;
- Organisation de l'accueil au CDFiP de Tours Champ-Girault (pour avis) ;
- Fusion des services de la publicité foncière (pour information).

1. Les transferts de mission sont prévus pour le 1er janvier 2019 (mission de gestion comptable et financière des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes)... un bémol pour Neuillé-Pont-Pierre.; si les 2 emplois prévus pour absorber les missions transférées ne sont pas pourvus au 01 janvier 2019, les transferts vers Neuillé pourraient être différés.

A noter, que dans le cadre de l'ASR, la gestion de l'hôpital de CHINON sera transférée à la Trésorerie THA le 8 septembre 2018.

EHPAD	Trésorerie actuelle	Trésorerie de regroupement
Maison de retraite AG Voisin	L'Ile- Bouchard	Chinon (5 EHPAD)
EHPAD de Richelieu		
EHPAD Étienne de Bourgueil	Langeais	
EHPAD de Langeais		
EHPAD Debrou	Joué-lès- Tours	
EHPAD d'Abilly	Ligueil	Ligueil (5 EHPAD)
EHPAD de La Celle-Guénand		
EHPAD de Ligueil		
EHPAD de Preuilly		
EHPAD de Villeloin-Coulangé	Loches	
EHPAD de Bléré	Amboise- Pocé	Neuillé-Pont- Pierre (6 EHPAD)

Transfert des emplois

Poste d'origine	Poste d'arrivée		
	T. de Chinon	T. de Ligueil	T. de Neuillé-Pont-Pierre
T. d'Amboise-Pocé	0	0	1
T. de Joué-lès-Tours	0	0	0
T. de Langeais	1	0	0
T. de Loches	0	0	0
T. de L'Ile-Bouchard	1	0	0
T. de Vouvray	0	0	1
TOTAL	2	0	2

Votes des élus :

Contre : CGT/FO/SOLIDAIRES

Abstention : CFDT

2-Transfert de la mission de gestion comptable de deux budgets (CDG 37 et SATESE 37) et de la Trésorerie de Tours Ville et Métropole à la Paierie Départementale

Ce transfert de mission ne donnera pas lieu à transfert d'emploi !

Votes des élus :

Contre : CGT/FO

Abstention : SOLIDAIRES

Pour : CFDT

3- Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie hospitalière et amendes (THA)

...dans un souci d'allonger la plage méridienne face à la forte fréquentation du public (Tiens donc !) et d'harmoniser les horaires d'ouverture avec les horaires pratiqués par les postes sur TOURS

Avant :

- ouverture le matin de 9 h 00 à 12 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 00 ;
- fermeture le mercredi.

Proposition :

- ouverture le matin de 8 h 30 à 12 h 00 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 00 ;
- fermeture le mercredi.

7 agents ont souhaité cette modification horaire, 5 y étaient opposés.

Votes des élus :

Abstention : CGT

Pour : CFDT/FO/SOLIDAIRES

La proposition est adoptée et sera effective dans les jours prochains.

4- Organisation de l'accueil au Centre des Finances publiques de Tours

La Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire a engagé en septembre 2017 une réflexion portant sur l'organisation générale de l'accueil au site de Tours Champ-Girault.

A l'issue d'un groupe de travail, la Direction a décidé de créer une structure d'accueil autonome qui sera composée des agents des Services communs actuels ainsi que 2 agents du SIP de TOURS SUD EST. La cellule sera composée de 11 agents non compris les collègues des SIP qui continueront à être sollicités lors des périodes de charge.

Des travaux d'aménagement sont envisagés afin de créer un véritable espace d'orientation pour les usagers. Ce projet d'aménagement sera présenté au CHS-CT.

Un nouveau protocole sera rédigé en concertation avec l'ensemble des services du site, sur la base de l'existant (établi en 2012) et en faisant la synthèse de l'ensemble des évolutions intervenues au cours des dernières années. Il décrira notamment l'organisation retenue en fonction des périodes (campagne IR, campagne des avis...), les modalités de comptage des visiteurs, la gestion des renforts en provenance des SIP, l'organisation du courrier et le fonctionnement de la caisse.

Les lignes directrices de ce protocole sont en cours de finalisation.

Votes des élus :

Abstention : CGT/SOLIDAIRES

Pour : CFDT/FO

5..Modalités d'affectation des agents de l'Équipe départementale de renfort (EDR)

au Centre Prélèvement Service (CPS) relais de Tours

...un coup pour rien...un coup pour pas grand-chose...et pour pas longtemps ou non applicable.. mais susceptible d'être réécrite en notre compagnie... comprenez qui pourra !

Cela aurait dû permettre de cadrer le fonctionnement de l'EDR notamment dans le cadre de ses interventions au CPS...mais cela n'aura eu comme effet que de créer l'affolement en son sein, sans rien régler. Mais qu'on se le dise, cette note ne devrait sûrement pas s'appliquer ou si peu car dans quelques mois notre CPS a toutes les chances d'être reconfiguré en Centre de Contact. La Direction locale à cet égard va se porter candidate dans les jours qui viennent.

6 -Fusion des services de la publicité foncière (SPF)

Le Directeur général a décidé de reporter au 1er semestre 2020 la fusion des SPF, initialement envisagée pour le 1er septembre 2019, afin de tenir compte de l'articulation avec le projet « accès des notaires au fichier immobilier » et de satisfaire aux pré-requis métiers relatifs à l'intégration des registres civils de dépôts (convergence des délais, indexation de certaines fiches...).

Le nouveau service aura une compétence départementale en matière de publicité foncière. Il assurera également la mission de l'enregistrement.

À l'issue des opérations de fusion, l'emploi comptable du SPF de Chinon (inspecteur divisionnaire hors classe) sera supprimé et, en principe, redéployé en emploi administratif.

Au total le SPF-E d'Indre-et-Loire à Tours comprendrait donc 45 emplois, sous réserve des effets potentiels du dossier emploi pour les PLF 2019 et 2020.

Le nouveau service sera implanté sur le site de Tours Champ-Girault.

La création du service sera effective au cours du 1er semestre 2020, au plus tôt.

Donc clause de revoyure à un prochain CTL ;

7-Envoi des bulletins de paie au format papier

Présentée dans le cadre d'une démarche « éco-responsable » et soucieuse d'alléger les tâches des agents, la DDFiP d'Indre-et-Loire devrait cesser l'envoi du bulletin de paie au format papier après celui de la paie d'août 2018, sauf pour les agents qui ne pourront accéder à l'ENSAP ou pour ceux qui en feront expressément la demande.

Les agents seront informés de ces nouvelles modalités pratiques par courriel et par un message sur l'intranet local.

...sauf que a priori et à notre connaissance la démarche ne serait si « éco-responsable » que ça, puisque les bulletins de paie seraient tout de même tous imprimés...

une information qui a été immédiatement démentie par la Direction locale...à suivre !

Points divers :

- Demande du calendrier des commissions institutionnelles du deuxième semestre : réponse de la Direction locale, il sera disponible très prochainement.
- Fléchage des emplois en Direction en surnombre : la Direction nous a transmis un tableau des effectifs qui ne nous permet toujours pas d'avoir la localisation de ses fameux emplois qui pourraient au besoin (et il en y a...des besoins !) redéployés
- toujours pas de candidature valablement exprimée pour la Caisse à Béranger. Un nouvel appel va être effectué.
- Pb dans les primes d'accueil et de caisse pour les agents d'un PNC : régularisation à venir...à suivre....

Vos élues CGT Irène GAILLARD, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Michèle RENAUDIN.